

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2020 A 18 HEURES 45

Présents : Mmes et MM. MAYAU Didier, BARRET Marie-Hélène, CHAILLOU Régis, MAGNANT Patrick, BON Jean-François, BRUN Françoise, VIAUD Anna, RAGEAU Alain, CLAUZON Chantal, JUBEAU Claudie, MIGAUD Isabelle, BAUDRY Edwige, STAUDER Jean-Denis, FAUCON-KRATZ Leticia

Absent(s) : MM MICHAUD Daniel, Mme DEJOIE-RONDEAU Marie

Absent(s) excusé(s):, MM MOURET Jean-Michel COMBAUD Benoît, MATHIEU Patrice,

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

Monsieur COMBAUD Benoît à Madame BAUDRY Edwige
Monsieur MOURET Jean-Michel à Monsieur BON Jean-François
Monsieur MATHIEU Patrice à Monsieur STAUDER Jean-Denis

Secrétaire de séance : Madame Claudie JUBEAU

Ouverture de la séance à 18 heures 50.

Remise par Monsieur le Maire à Monsieur STAUDER Jean-Denis et Monsieur SCHNEIDER Alexandre de la liste des panneaux d'expressions libres situés sur la commune.

A – Administration générale

1 - Approbation des procès-verbaux des 16/10/2019 et 28/10/2019

16/10/2019 :

Distribution de la fiche des remarques formulées par Monsieur MATHIEU Patrice qui sera annexée au PV du 16 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

28 octobre 2019 :

Distribution de la fiche des remarques formulées par Monsieur MATHIEU Patrice qui sera annexée au PV du 28 octobre 2019.

Adopté à la majorité

Pour : 16 voix

Contre /

Abstention : 1 voix



2 - Tarifs 2020

- Gymnase – MFR

Utilisateur	tarif 2019	Tarif 2020
Maison Familiale Rurale	97 €	100 €

Adopté à la majorité

Pour : 16 voix

Contre /

Abstention : 1 voix

- Tarif de location 2020 – Internat médical rural – 7 avenue du Maréchal Leclerc : maintien des tarifs 2019

Par stagiaire à partir du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020

Période	Tarif
La nuit	5 €
La semaine	35 €
Le mois	120 €

Adopté à l'unanimité.

- Droit de place foire – Tarif 2020

Redevance à l'affermage confié à l'entreprise FRERY : maintenue à 11 357 euros (tarif 2017).

Pour la foire	Tarif 2019 (en €)	Tarif 2020 (en €)
Commerçant forain le ml	0,75	0,78
Banc double supérieur à 4 m le ml	1	1,03
Voiture d'exposition	2,28	2,35
Matériel agricole par véhicule	2,28	2,35

Adopté à l'unanimité.

- Droit de place marché – Tarif 2020

Pour le marché de plein air	Tarif 2019 en euros	Tarif 2020 en euros
Commerçant forain le ml	0.90	0.93

Adopté à l'unanimité.



- Tarifs 2020 - Restauration scolaire : maintien des tarifs 2019

➤ Adultes: 5,30 € Primaire : 3,23 € Maternelles : 3,03 €

Adopté à l'unanimité.

- Tarif garderie 2020 : maintien des tarifs 2019

➤ 1,70 €/heure

Adopté à l'unanimité.

- Tarifs 2020 – Piscine : maintien des tarifs 2019

:

Libellé	Tarif 2020
Enfants de 3 ans jusqu'à 14 ans	2.00 €
Carte abonnements 10 entrées (enfants)	16.00 €
Cartes abonnements 20 entrées (enfants)	27.10 €
Adultes	3,80 €
Carte abonnements 10 entrées (adultes)	29.70 €
Cartes abonnements 20 entrées (adultes)	46.30 €
Groupes encadrés	1,70 €
Famille 1 adulte et 2 enfants de moins de 14 ans	6,00 €

Adopté à l'unanimité.

3 - Schéma directeur des eaux pluviales et plan de financement

Adopté à l'unanimité.

B – Finances

4 – Indemnité de Conseil versée au comptable du Trésor



Adopté à l'unanimité.

5 – Modernisation des moyens de paiement : mise en place du système PayFip – convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Adopté à l'unanimité.

6 – Admission en non valeur Budget principal

Montant de 379,35 €

Adopté à l'unanimité.

7 – Admission en non valeur Budget annexe camping Parc de la Garenne

Montant de 3 020,29 €

8 - Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget

Chapitre	Libellé	Objet	Montant en €	Nature
21 2158	Immobilisations en cours	Opération 213 Cimetière	2 000	Panneaux+poteaux reprise de tombes
23 2315	Immobilisations en cours	Opération 102 Éclairage public	600	EP Saint Jean d'Angely et rue Jules Favre
21 21758	Immobilisations en cours	Opération 93 Travaux groupe scolaire	2 050 9 000 1 850	2 Armoires restaurant scolaire climatisation cheminement self
21 2184	Immobilisations en cours	Opération 93 Travaux Groupe Scolaire	3 950	Centrale PPMS
21 2128	Immobilisation en cours	Opération 189 Projets sportifs	19 000	Travaux terrassement
23 2312	Immobilisations en cours	Opération 197 Mobilier urbain	4 700	Columbarium 12 cases
21 2188	Immobilisations corporelles	Opération 197 Mobilier urbain	19 000	Parcours santé



21 2111	Immobilisations corporelles	Opération 192 Achat de terrains	24 500	Terrain DORGANS (arboretum) (5500 €) Échange terrain DALLET (200 €) Échange terrain GACHINA (200 €) Acquisition terrain de Paluau au Département (500 €) Acquisition parcelle cheminement Eugène Gallais (200 €) Acquisition parcelle Mme DEAU (16 000 €) Acquisition parcelles Mr NADEAU (800 €)
23 2313	Immobilisations en cours	Opération 215 Bâtiments	5 000	Portes de garage
21 2188	Immobilisations corporelles	Opération 115 Travaux salle des fêtes	8 100	Enseigne
21 2184	Immobilisations corporelles	Opération 98 Mairie	400	Caisson bureau titres d'identité

Adopté à l'unanimité.

C – Urbanisme

9 – Acquisition parcelles de terrain sections C numéros 351 et 355

Le montant de l'achat s'élèverait à 4 775 € hors frais d'acquisition et de géomètre.

Adopté à l'unanimité.

10 – Cession d'un chemin rural Impasse des Lauriers lancement la procédure

Adopté à l'unanimité.

D – Agriculture

11 – Calamité agricole

Classement de la vallée de l'Arnoult située sur notre commune en zone de calamité agricole.

Adopté à l'unanimité.



E – Intercommunalité

12 – Terra Aventura

Coût restant à la charge de la commune de 2370 euros.

Adopté à l'unanimité sous condition que les erreurs figurant dans la convention soient corrigées .

F – Cimetière

13 - Dénomination des allées du cimetière

Proposition de surseoir à cette question.

Adopté à l'unanimité.

14 – Questions et informations diverses

Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien (DIA)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu

- de Maître DE LATOUR une DIA : pour un bien cadastré section AA53 12 avenue René Caillé
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section WL56 12 rue de la Saintonge
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section AA236 55 rue du Vieux Pont
- de Maître BONNET-COIRIER une DIA : pour un bien cadastré section C349 12 rue Saint Michel
- de Maître GERMAIN une DIA : pour un bien cadastré section AE34 10 rue du Grand Fief
- de Maître BERNARD une DIA : pour un bien cadastré section AL82 4 rue Claude Mithonneau
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section AB109+110 11 voie Romaine et 20 rue du Vieux Pont
- de Maître BERNARD une DIA : pour un bien cadastré section AB141-142 116 avenue du Maréchal Leclerc et 4 rue du 19 mars 1962
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section D881 17 Rue de la Moinerie
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section AE43 13 rue du Grand Fief
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section AA125 13 rue Jules Favre
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section WL43 8 rue du Valais
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section AE19 89 avenue André Malraux
- de Maître DE LATOUR une DIA : pour un bien cadastré section AA53 12 avenue René Caillé
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section AB93+99 3-5 rue de la Cadorette
- de Maître CRUMIERE une DIA : pour un bien cadastré section AA116+159+160 11 rue Port Paradis et 7 rue de la Foire
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section WL45 4 rue du Valais
- de Maître RIVIERE une DIA : pour un bien cadastré section AA145-146-229 24-30 rue Port Paradis



- de SELARL NOTADOO une DIA : pour un bien cadastré section C314-904 40 chemin des Guilloteaux
- de Maître DERISSON une DIA : pour un bien cadastré section AB259 24 Rue de Verdun
- de Maître HATTABE-OGIER une DIA : pour un bien cadastré section AM7 Rue Nicolas Conte

Concours villes et villages fleuris

3ème prix ex æquo dans la 3ème catégorie avec les encouragements du jury, décerné aux équipes municipales et techniques ainsi qu'un bon d'achat de 100 euros.

Lutte contre les marchands de sommeil

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la perspective d'un renforcement de la lutte menée contre l'habitat indigne, le Gouvernement a souhaité mettre l'accent sur la répression des pratiques des marchands de sommeil et rappeler les dispositions offertes par la loi ELAN qui donnent un rôle nouveau aux communes (cf courrier ministériel du 12 novembre 2019).

La séance est levée à 20 heures 50



